



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPNN ALISFA 09 FEVRIER 2017

ALISFA

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NÉGOCIATION ALISFA

Ordre du jour :

1. Examen du compte-rendu de la CPNN du 1^{er} décembre 2016
2. Égalité professionnelle : signature de l'accord-cadre et validation du plan d'action
3. Qualité de Vie au travail : calendrier des négociations et proposition respectives
4. Dialogue social : projet d'avenant
5. Suivi des travaux :
 - ✓ Commission Paritaire Nationale Santé et Prévoyance
 - ✓ Commission Paritaire Nationale Emploi Formation
 - ✓ Groupe de travail paritaire sur la classification
6. Questions diverses

FO CONSIDERE QUE L'ACCORD EGALITE FEMMES/HOMMES NE VA PAS ASSEZ LOIN !

Présents : FO, CGT, CFE-CGC, CFTC, CFDT

1. Examen du compte-rendu de la CPNN du 1^{er} décembre 2016

Suite à une demande de FO, le compte-rendu est modifié puis adopté à l'unanimité.

2. Égalité professionnelle : signature de l'accord-cadre et validation du plan d'action

Le document est finalisé après quelques modifications demandées par FO et la CFDT. A la demande de la CGC, les dispositions liées aux conditions de travail des femmes enceintes sont sorties de l'accord car ne concernant pas l'égalité professionnelle. Ces dispositions sont renvoyées vers la QVT (Qualité de Vie au Travail). L'accord est mis à signature au 8 mars...

FO : nous ne pouvons que regretter que toutes nos propositions concrètes aient été renvoyées vers la négociation de la QVT. L'accord en tant que compilation de bonnes intentions reste intéressant surtout au titre du premier article qui nous permettrait d'obtenir un état des lieux. Le plan d'action est d'une grande pauvreté, faute à ce jour de données chiffrées et sexuées sur les inégalités dans la branche. Notre éventuelle signature sera discutée au bureau fédéral.

3. Qualité de Vie au travail : calendrier des négociations et propositions respectives

Qu'est-ce que la Qualité de Vie au Travail?

Il s'agit d'améliorer la qualité de vie au travail pour éviter les risques psychosociaux (RPS), d'améliorer l'impact des modes d'organisation du travail sur la santé des salariés et l'articulation des temps professionnel et personnel.

La QVT a fait l'objet de l'Accord National Interprofessionnel du 19 juin 2013, intitulé « ANI vers une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle ». FO n'a pas été signataire de cet accord. Ce texte n'est pas créateur de droits nouveaux notamment en matière d'égalité professionnelle. Il est porteur de risques comme une remise en cause du rôle des IRP (Instance Représentative du Personnel).

La qualité de vie au travail se mesure à travers une multitude d'éléments :

- ✓ la qualité de l'engagement des salariés à tous les niveaux de l'entreprise;
- ✓ la qualité de l'information partagée au sein de l'entreprise;
- ✓ la qualité des relations de travail qui passe notamment par une bonne ambiance et une bonne entente entre collègues;
- ✓ la qualité des relations sociales, construites sur un dialogue social actif;
- ✓ la qualité des modalités de mise en œuvre de l'organisation du travail;
- ✓ la qualité du contenu du travail;
- ✓ la qualité de l'environnement physique;
- ✓ la possibilité de réalisation et de développement personnel qui se traduit notamment par le degré d'autonomie et de responsabilité accordé aux salariés;
- ✓ la possibilité de concilier sa vie professionnelle avec sa vie personnelle;
- ✓ le respect de l'égalité professionnelle.

Une discussion s'engage autour des thématiques possibles de la QVT : conditions de travail, droit à la déconnexion, conciliation des temps de vie et d'autres.

FO : nous nous opposons à la dilution de thèmes tels que l'égalité professionnelle ou les travailleurs handicapés dans le grand « fourre-tout » de la QVT. A ce titre, nous demandons la négociation d'un véritable accord « emploi et conditions de travail des salariés handicapés » en tant que tel. La Commission Paritaire dans son ensemble se prononce en faveur de notre proposition.

4. Dialogue social : projet d'avenant

Un projet d'avenant rédigé par le SNAECISO nous est remis en séance.

Il propose d'élargir le champ d'application de la CCNT « aux sociétés commerciales répondant à la qualité d'entreprise de l'économie sociale et solidaire » issue de la loi sur l'ESS du 31 juillet 2014. Sont concernées essentiellement les coopératives gérant des crèches : les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Coopérative ou pas, il s'agit bien de faire du

bénéfice avec la prise en charge des jeunes enfants ! Cette question avait fait l'objet d'une rencontre bilatérale FO/SNAECSO. Nous y avons exprimé notre désaccord avec l'introduction du commercial dans la branche. Les autres organisations syndicales y semblent favorables.

D'autre part, cet accord a pour objet de mettre le fonctionnement des commissions paritaires nationales et l'exercice du droit syndical dans l'entreprise en conformité avec la loi travail. Tout un programme !

Il vise également à acter un statut protecteur pour les négociateurs nationaux et leur donner du temps de transport et préparation pour la négociation. C'est FO qui porte ces revendications de longue date dans la branche.

5. Suivi des travaux

- ✓ Commission Paritaire Nationale Santé et Prévoyance :
La commission Santé et Prévoyance a fait le point sur la journée nationale santé organisée par la branche en décembre 2016 autour de l'étude Santé au travail réalisée par le cabinet Obéa. L'étape suivante consiste à mettre en place le nouveau plan d'action quadriennal Santé. Chaque organisation fera ses propositions pour la prochaine réunion de la Commission le 19 avril.
- ✓ Commission Paritaire Nationale Emploi Formation :
Le projet stratégique de la CPNEF est en voie de finalisation. La mise en place de l'apprentissage dans la branche fait l'objet de la négociation d'un avenant.
- ✓ Groupe de travail paritaire sur la classification :
Le travail porte sur la réorganisation des emplois repères en famille ou en filières. Pour FO ce qui est important c'est la référence aux diplômes. La réflexion se poursuit. Prochaine réunion le 23 mars.

6. Questions diverses

Sur suggestion de FO, la CGC propose comme chaque année la négociation de la revalorisation du barème des indemnités kilométriques.

Prochaine réunion de la CPNN, le 27 avril 2017.

Pour la délégation FO : Sylvie BECK, Muriel Gérard.